

Montrouge, le 30 juillet 2025

**CONCOURS POUR L'ACCÈS AU GRADE  
DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL**

**RAPPORT DU JURY**

**ANNÉE 2024**



# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I. DÉROULEMENT DU CONCOURS.....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>II. ÉPREUVES ÉCRITES.....</b>   | <b>4</b>  |
| 1. Note de synthèse – généralités.....   | 4         |
| 2. Note de synthèse de documents à caractère administratif.....                | 4         |
| 2.1 – <i>Le sujet proposé</i> .....  | 4         |
| 2.2 – <i>Les remarques du jury</i> .....                                       | 4         |
| 2.3 – <i>Les résultats</i> .....   | 4         |
| 3. Note de synthèse de documents à caractère statistique.....                  | 5         |
| 3.1 – <i>Le sujet proposé</i> .....  | 5         |
| 3.2 – <i>Les remarques du jury</i> .....                                       | 5         |
| 3.3 – <i>Les résultats</i> .....   | 5         |
| 4. Note de synthèse de documents à caractère économique et social.....         | 6         |
| 4.1 – <i>Le sujet proposé</i> .....  | 6         |
| 4.2 – <i>Les remarques du jury</i> .....                                       | 6         |
| 4.3 – <i>Les résultats</i> .....   | 6         |
| <b>III. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....</b>                                     | <b>6</b>  |
| 5. Les fiches de poste et le dossier RAEP.....                                 | 7         |
| 5.1 – <i>Les fiches de poste qui accompagnent le dossier RAEP</i> .....        | 7         |
| 5.2 – <i>La rédaction du dossier RAEP</i> .....                                | 7         |
| 6. L'épreuve orale.....  | 7         |
| 6.1 – <i>L'exposé</i> .....  | 7         |
| 6.2 – <i>Réponses aux questions</i> .....                                      | 8         |
| 6.3 – <i>Intégration en milieu professionnel</i> .....                         | 9         |
| 6.4 – <i>Connaissance du contexte Insee / Système statistique public</i> ..... | 9         |
| <b>ANNEXES.....</b>  | <b>10</b> |
| ANNEXE 1 : <i>Données Statistiques</i> .....                                   | 10        |
| ANNEXE 2 : <i>Arrêté fixant la composition du jury</i> .....                   | 14        |



Ce rapport du jury a été rédigé à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient remerciés.

## I. DÉROULEMENT DU CONCOURS

L'inscription au concours professionnel 2024 de contrôleur principal est ouverte aux contrôleurs de 1<sup>er</sup> classe de l'Insee ayant au moins un an dans le 6e échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé le concours. Toutefois, les candidats qui auraient rempli les conditions d'inscription antérieures (5<sup>e</sup> échelon) au 31/12/2024 en déroulant leur carrière selon les dispositions statutaires antérieures au 1er septembre 2022 sont admis à concourir pour la session 2024, conformément à la disposition transitoire du décret n°2023-448 du 7 juin 2023 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.

En 2024, 178 candidats se sont inscrits et 135 d'entre eux se sont présentés à l'épreuve écrite le 19 septembre. Le nombre de candidats inscrits est plus faible qu'en 2023, le taux de présence à l'écrit baisse également (75,8 % après 83,4 % en 2023).

En 2024, aux épreuves écrites, les candidats se sont tournés plus souvent vers la synthèse à caractère administratif : 40 % ont choisi ce sujet, contre 34 % pour la note de synthèse à caractère statistique, et 26 % la synthèse à caractère économique.

Le jury a fixé la barre d'admissibilité à 10 et ainsi prononcé l'admissibilité de 83 candidats.

Les épreuves orales ont eu lieu entre le 9 et le 12 décembre 2024 à Paris. Les 83 candidats admissibles se sont présentés à ces épreuves orales. Le jury a retenu 43 lauréats. La barre d'admission est de 13,34. Le taux d'admissibilité est de 61,5 % et le taux d'admission de 31,9 %. Ces deux taux sont sensiblement supérieurs aux années précédentes, et s'expliquent surtout par la baisse du nombre de candidats inscrits (et présents) pour l'année 2024.

Comme chaque année, le jury a accepté de faire un retour sur les épreuves écrites et orales aux candidats qui l'ont demandé. Cette année, une vingtaine de candidats a sollicité un tel retour. Rappelons que le jury n'est pas tenu de faire un retour aux candidats puisqu'il ne constitue pas de document recueillant des appréciations écrites sur les travaux de l'ensemble des candidats. Ces retours *a posteriori* nécessitent donc une certaine coordination entre membres du jury et la cellule « concours-examens », puisqu'ils requièrent en particulier de dés-anonymiser les copies d'écrit. En effet, l'anonymat des candidats est conservé à l'égard des membres du jury tant qu'il n'est pas indispensable de le lever, ce qui en pratique implique notamment que les membres du jury n'ont, à aucun moment, connaissance explicite des résultats individuels des candidats à l'écrit. Ces retours présentent donc un « coût » non négligeable pour les membres du jury et ils sont traités globalement.

**Aussi, à l'avenir et comme en 2023, le jury limite ses retours aux seules demandes de candidats qui seront parvenues à la division formation-concours dans le mois qui suit la publication des résultats.**



## II. ÉPREUVES ÉCRITES

### 1. Note de synthèse – généralités

Malgré leurs spécificités, les notes de synthèse à caractère économique et social, statistique ou administratif sont avant tout des notes de synthèse au même titre qu'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général. En d'autres termes, la méthode de construction de ces notes est sensiblement identique. Les candidats sont invités à lire les conseils de méthode donnés dans les précédents [rapports du jury](#), notamment celui de 2020, à ce propos.

### 2. Note de synthèse de documents à caractère administratif

#### 2.1 – Le sujet proposé

Le sujet portait sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le corpus comportait 8 documents – dont un glossaire – répartis sur 22 pages. Plusieurs types de documents ont été proposés aux candidats. Il s'agissait d'extraits de décrets, des sites internet vie-publique.fr et du ministère du Travail, du blog de l'Insee, d'un livret du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, d'un dossier de presse. Maintes idées évoquées dans le corpus pouvaient être mobilisées pour construire une note de synthèse pertinente.

#### 2.2 – Les remarques du jury

Toutes les idées des documents ne peuvent figurer dans la copie du candidat. D'une part, le candidat prendrait le risque de dresser un inventaire d'idées plutôt que de les mettre en cohérence dans un texte structuré. D'autre part, le candidat n'aurait pas le temps de rédiger une introduction, une conclusion et une ouverture appropriées qui sont pourtant évaluées au même titre que le corps de la synthèse. Il est vivement conseillé de suivre le plan proposé par le jury afin d'éviter de consacrer du temps à en concevoir un adéquat. Les candidats ont dans l'ensemble soigné la qualité syntaxique et orthographique des synthèses rendues. S'il est appréciable de reformuler une expression tirée du corpus, il convient d'en conserver le sens premier. Par ailleurs, les candidats doivent veiller à faire preuve de neutralité dans le corps de la synthèse. Le jury a conscience que la saisie informatique est consubstantielle à l'environnement professionnel. L'écriture manuscrite de la synthèse ne doit cependant pas être négligée et la synthèse doit par voie de conséquence demeurer intégralement lisible.

#### 2.3 – Les résultats

Ce sujet a été choisi par 54 candidats. La meilleure note obtenue se situe à 16,8 et la plus mauvaise à 3,5 (hors copies blanches). La note moyenne des copies (hors copies blanches) s'élève à 10,4. Le taux d'admissibilité est de 63 %.



### **3. Note de synthèse de documents à caractère statistique**

#### **3.1 – Le sujet proposé**

Le sujet proposé cette année portait sur l'apprentissage en France. Il comportait 17 documents répartis sur 19 pages. Le jury s'était attaché à varier les différents types de tableaux et graphiques présentés. Le jury s'attendait à ce que chaque document alimente la note de synthèse, ce qui n'a été que rarement le cas. Les documents proposés n'exigeaient pas de compétence particulière en statistique, hormis une certaine aisance dans l'analyse de résultats chiffrés.

#### **3.2 – Les remarques du jury**

Le plan proposé par le sujet a été suivi par une majorité de candidats.

D'une façon générale, les bonnes copies se distinguent par l'utilisation de l'ensemble des documents pour la réalisation de la synthèse.

La gestion du temps reste pour certains candidats problématique : les notes les plus basses correspondent aux copies incomplètes, dans lesquelles une partie des tableaux n'est pas mentionnée. Pour beaucoup de candidats, la seconde partie et la conclusion ont été traitées de façon trop rapide. Il est rappelé que le jury attend que les différentes parties de la synthèse soient équilibrées.

Par ailleurs, quelques copies contiennent des introductions trop longues dans lesquelles on retrouve les messages essentiels des documents : ce n'est en effet pas le rôle de l'introduction. Il faut rappeler que le jury s'attend à une conclusion avec un bilan et une ouverture, très peu présents dans les copies.

Sur le fond, certains documents proposés ont fait l'objet de contre-sens, ou d'une utilisation trop superficielle.

Certains candidats (peu nombreux) ne citent aucun chiffre et les sources ne sont pas systématiquement indiquées.

D'autres à l'inverse citent un grand nombre d'informations chiffrées, mais qui n'apportent pas d'élément intéressant à la synthèse.

Certains candidats citent des chiffres détaillés mais ne donnent pas les ordres de grandeur généraux, pourtant nécessaires dans une synthèse.

L'exercice de la synthèse de documents à caractère statistique requiert une analyse de données chiffrées, présentées sous forme de tableaux et de graphiques. Cette analyse doit s'attacher à dégager les idées principales. Il est important d'utiliser l'ensemble des documents proposés pour avoir une vision globale du sujet afin de présenter une copie structurée, en évitant l'écueil du catalogue d'idées juxtaposées.

#### **3.3 – Les résultats**

Ce sujet a été choisi par 46 candidats. La meilleure note obtenue se situe à 15,5 et la plus mauvaise (hors copies blanches) à 5,7. La note moyenne des copies (hors copies blanches) s'élève à 10,4. Le taux d'admissibilité est de 56,5 %.



## **4. Note de synthèse de documents à caractère économique et social**

### **4.1 – Le sujet proposé**

Le sujet proposé cette année traitait de la mesure de la croissance. Le dossier comportait 8 documents répartis sur 23 pages.

### **4.2 – Les remarques du jury**

Le sujet précisait les attendus de la note de synthèse. Les candidats devaient, tout d'abord, exposer en quoi le produit intérieur brut (PIB) peut être un indicateur pertinent pour mesurer la croissance, ainsi que ses limites. Ensuite ils devaient mettre en avant d'autres approches pour appréhender la croissance. Le plan, annoncé dans le sujet, a été respecté dans la grande majorité des copies. En introduction, la formulation du sujet est une étape importante, elle ne doit pas être sous-estimée.

Les définitions devaient être précises tout en restant synthétiques afin de ne pas faire perdre du temps au candidat.

D'une manière globale, les copies ont été satisfaisantes. Sur la forme, les principales pénalités sont dues à l'absence de plan ou d'éléments du plan, à un plan déséquilibré faisant apparaître des parties très inégales ou des incohérences. Ces erreurs sont très souvent dues à une mauvaise gestion du temps pour réaliser l'épreuve.

Sur le fond, certaines copies ont perdu des points lorsque des idées importantes n'ont pas été évoquées et lorsque le travail de synthèse était insuffisant (recopie du texte, absence de lien entre plusieurs documents...). Les candidats doivent également veiller à éviter les contresens lorsqu'ils reformulent les notions des documents.

Quelques rares copies non terminées ont également été pénalisées.

### **4.3 – Les résultats**

Ce sujet a été choisi par 35 candidats. La meilleure note obtenue se situe à 15 et la plus mauvaise à 4,3 (hors copies blanches). La note moyenne des copies (hors copies blanches) s'élève à 9,8. Le taux d'admissibilité est de 65,7 %.

## **III. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

L'épreuve orale s'est déroulée devant 3 membres du jury. L'épreuve comporte un exposé de 10 minutes du candidat sur les compétences acquises au cours de son parcours professionnel, suivi d'une discussion avec les membres du jury, de 30 minutes. L'objectif de cette discussion est d'apprécier les compétences, les projets et les motivations professionnels du candidat, ainsi que les acquis de son expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur sa connaissance des fonctions exercées, sa connaissance de l'environnement professionnel, sa capacité à travailler de façon collaborative et son projet professionnel.

La grille d'évaluation établie couvre un champ suffisamment large pour permettre une évaluation des attendus de l'épreuve orale d'admission. Les critères sont bien définis et relativement faciles à appliquer par le jury. Ils font l'objet d'une pondération différenciée selon leur nature. La formation des membres du jury intègre un travail sur cette grille et en permet une appropriation partagée.

Il est rappelé que le dossier RAEP n'est pas noté. Il n'est pourtant pas à négliger. En effet, après l'exposé du candidat, le jury engage les échanges sur la base du dossier RAEP et sur le contenu de l'exposé.



La manière dont la discussion se déroule et la qualité des échanges, tant sur le fond que sur la forme, sont déterminantes dans l'appréciation du candidat. C'est aussi l'occasion donnée au candidat de se mettre en valeur et de justifier qu'il dispose des connaissances et compétences attendues par le jury pour un contrôleur principal. Dans cet entretien, il s'agit de se valoriser, sans s'attribuer toutes les avancées du travail et du poste, de reconnaître les apports de son équipe ou de sa hiérarchie. Des réponses précises, à la fois concises mais pas pour autant laconiques, sont attendues. Des exemples qui étayent les réponses sont les bienvenus. Les questions posées par le jury portent à la fois sur les compétences professionnelles du candidat, ses réalisations, ses projets et ses motivations ainsi que sur des connaissances plus générales sur l'environnement de son poste et le système statistique public. Ces différents éléments doivent être bien maîtrisés par un futur contrôleur principal de l'Insee.

## **5. Les fiches de poste et le dossier RAEP**

### **5.1 – Les fiches de poste qui accompagnent le dossier RAEP**

Les fiches descriptives de poste, rédigées par la hiérarchie du candidat, doivent refléter les fonctions du candidat, et non pas le rôle de l'unité à laquelle il appartient. Les descriptions doivent être précises et complètes mais rester synthétiques (ne pas dépasser une page) et surtout doivent rester d'une grande neutralité.

### **5.2 – La rédaction du dossier RAEP**

Des conseils détaillés de rédaction figurent dans le rapport 2020 du jury. Les candidats sont invités à les lire avec attention et à les respecter autant que possible.

## **6. L'épreuve orale**

Comme d'habitude, un temps assez court est consacré, en début d'entretien, à vérifier que les candidats sont dans de bonnes conditions. Il est possible pour le candidat de faire usage d'un chronomètre mis à sa disposition sur la table devant lui.

Le candidat peut utiliser une feuille de notes recto simple, remplie préalablement à l'épreuve, pour s'aider lors de la présentation de son parcours qu'il doit réaliser au début de l'épreuve (voir 6.1). S'il fait usage de notes, il doit les ranger une fois la présentation du parcours achevée (au bout des 10 minutes prévues à cet effet). Cette disposition est rappelée dans la convocation des candidats admissibles aux épreuves orales.

### **6.1 – L'exposé**

L'entretien avec le jury commence par l'exposé du parcours professionnel du candidat. La grande majorité des candidats respecte le temps de 10 minutes qui est imposé. Ceux qui n'utilisent pas ces 10 minutes perdent parfois une occasion de mettre en avant l'une de leurs réalisations ou capacités à accéder au grade de contrôleur principal. Un très petit nombre dépasse les 10 minutes ; le jury est alors contraint de leur demander de conclure très rapidement, voire de les interrompre. Le non-respect de la durée de l'exercice (en plus ou en moins) entraîne une pénalité dans la notation.

Dans cet exercice, le jury évalue la capacité du candidat à exprimer oralement le contenu et les apports de son cursus professionnel. Par conséquent, il apprécie que l'exposé s'appuie sur un plan structuré, qui peut être thématique ou chronologique. Certains candidats ont ainsi su trouver un fil conducteur qui a mis en valeur leur parcours.



Une bonne structuration de l'exposé (avec peu d'idées mais bien choisies) permet aux candidats de réaliser leur exposé avec calme, facilitant ainsi l'écoute et la compréhension du jury.

La préparation à l'oral est utile aux candidats pour respecter les attendus de cette épreuve. Des candidats ont fait l'effort de pratiquer cet exercice sans note aucune : le contact avec le jury s'établit mieux et l'exposé n'en est que plus vivant (pas de feuille de papier entre le candidat et le jury qu'il doit convaincre). Cependant il ne faut pas tomber dans l'excès inverse où le par cœur se transforme en une récitation mécanique et peu naturelle.

Avoir du recul et retirer de ses expériences professionnelles des aspects positifs sont des qualités importantes. Le candidat est invité à dégager ses motivations particulières dans sa présentation. L'objectif du candidat doit être la mise en valeur des étapes importantes de sa vie professionnelle et des compétences acquises ou développées. Des illustrations concrètes, si elles ne sont pas indispensables, permettent d'accréditer les apports et d'incarner le discours. Les candidats ont donc tout intérêt à recourir à des exemples.

Certains candidats énumèrent des qualités qu'ils estiment avoir acquises par leur expérience sans relief ni relation à des épisodes vécus. Ce type de discours ne passe pas bien et n'est pas convaincant.

Le jury comprend le stress que peut générer une épreuve orale et tente de mettre à l'aise autant que possible les candidats. Quelques candidats ont malgré tout des difficultés à surmonter leur stress pendant l'oral et en particulier pendant leur exposé. Le jury les encourage à s'entraîner devant un public pour diminuer ce facteur stress.

Comme dans le dossier RAEP, le candidat doit parler à la première personne de ce qu'il réalise lui-même, de ses propres responsabilités et non de celles de son équipe. Certains oublient cet aspect et ont du mal à se positionner au sein d'une organisation. Certains semblent avoir fait tout, tout seul, sans aucun chef à qui rendre compte. Dans l'évaluation, le jury cherche à comprendre comment le candidat se positionne avec d'éventuelles personnes qu'il encadre, mais aussi avec ses supérieurs hiérarchiques et ses collègues.

Le candidat doit pouvoir justifier son choix de projet professionnel et connaître les missions et conditions d'exercice du poste sur lequel il se projette en qualité de B+ .

## 6.2 – Réponses aux questions

Dans l'ensemble, les candidats répondent bien aux questions posées. Ils les comprennent aisément, quitte à demander une précision au jury, ce qui est satisfaisant.

En général, les candidats maîtrisent bien les tâches qui leur incombent, les outils qu'ils utilisent, mais tous n'ont pas le recul attendu sur leurs travaux ou missions. Les candidats sont interrogés sur les tenants et aboutissants des travaux qu'ils effectuent ou ont effectués, l'amont et l'aval. En particulier, les concepts utilisés, et pour les travaux statistiques, la nature des données utilisées et la diffusion des résultats doivent être connues. À titre d'exemple, les candidats sont invités à s'interroger sur les publications auxquelles leurs travaux donnent lieu ou l'utilisation qui en est faite, en interne, comme à l'extérieur de l'Insee.

Quelques rares candidats n'ont pas suffisamment connaissance du contexte entourant leur travail : à quoi sert ce qu'ils font, qui en sont les commanditaires, quels sont les derniers résultats produits ? Il est important que le candidat prenne le recul nécessaire sur les tâches qu'il effectue sur son poste.

Pour les questions pour lesquelles le jury attend une opinion du candidat, il n'y a pas forcément une bonne ou une mauvaise réponse, l'important étant alors la qualité de l'argumentation développée.



### **6.3 – Intégration en milieu professionnel**

L'épreuve orale vise aussi à appréhender les savoir-être du candidat en termes de démarche individuelle ou collective, ainsi que les savoir-faire communs et managériaux.

Le jury attend du candidat qu'il possède du recul et des connaissances suffisantes pour apporter des jugements pertinents et approfondis sur son travail. Il apprécie la capacité du candidat à se forger un jugement personnel et à exprimer une analyse cohérente sur certaines situations, tant sur l'organisation et les procédures que sur les enjeux de la statistique publique et ses perspectives d'évolution. Les candidats sont évalués sur leur capacité à argumenter et non sur le bien-fondé de leur opinion.

La répartition des tâches entre les différentes personnes de l'unité de travail du candidat doit être clairement expliquée au jury. À titre d'exemple, il convient d'exposer les délégations exactes liées à un intérim de son supérieur hiérarchique.

Les candidats doivent montrer qu'ils sont armés pour prendre en charge des responsabilités d'encadrement de proximité, révélant une aptitude à assurer des postes de niveau B+ ou au-delà. La préparation au concours est une occasion d'y réfléchir, de s'interroger sur les différentes dimensions du management, comme les notions d'évaluation, de délégation, de façons de rendre compte à sa hiérarchie, de mesure de la qualité, de prise en compte d'objectifs ou de représentation de son unité. C'est une occasion de se projeter dans l'avenir.

Les capacités à travailler en équipe sont très importantes.

Lorsque le candidat n'est pas en position d'encadrement, les capacités managériales sont questionnées en procédant à des mises en situation.

Le jury souhaite rappeler au candidat que le supérieur hiérarchique n'est pas seulement un animateur : il est un responsable qui encadre. Si le candidat est lui-même en situation d'autorité, il doit expliquer comment s'exerce son encadrement.

### **6.4 – Connaissance du contexte Insee / Système statistique public**

Un des aspects évalués, qui sans être primordial dans ce concours est néanmoins important, est celui de la connaissance technique du métier. Pour quelqu'un qui a vocation à progresser dans le domaine des études par exemple, les notions de base de statistiques doivent être connues. Pour quelqu'un qui travaille en mode projet ou dans l'informatique, la méthode Agile ne doit pas être inconnue. Il peut aussi s'agir de vérifier que quelqu'un qui a travaillé sur des enquêtes, la comptabilité nationale ou le répertoire SIRENE, est capable de répondre à des questions sur ces thématiques. Enfin, selon les profils ou souhaits d'évolution des candidats, le jury peut aussi tester si les logiciels utilisés sont un minimum assimilés. En outre, il semble normal qu'un agent en poste en direction régionale qui fait des études ou participe à des panoramas économiques ou conjoncturels, est capable de présenter des éléments économiques saillants.

Le jury est par ailleurs sensible au niveau de « culture générale Insee » dont disposent les candidats. En particulier, c'est bien en étant curieux au-delà de leur environnement et en s'intéressant aux travaux et aux projets de l'Insee que les candidats se donnent le plus de chances pour réussir cette épreuve.

La connaissance du système statistique public, de l'organigramme de l'Insee, du cadre juridique de la statistique, des grands travaux, des projets est un minimum à posséder. Il n'est pas acceptable qu'un candidat ne connaisse pas les services de sa direction régionale ou de la direction générale s'il y travaille. Les candidats ne peuvent pas totalement faire l'impasse sur l'engagement européen et international de l'Insee, ainsi que les grands projets de l'institut ou enjeux statistiques plus larges.



## ANNEXES

### ANNEXE 1 : Données Statistiques Concours de contrôleur principal

**TABLEAU 1 – De l'inscription à l'admission depuis 2021**

| Année       | Inscrits   | Présents   | Taux de présence | Admissibles | Taux d'admissibilité | Admis     | Taux d'admission |
|-------------|------------|------------|------------------|-------------|----------------------|-----------|------------------|
| 2021        | 237        | 216        | 91,1             | 73          | 33,8                 | 34        | 15,7             |
| 2022        | 247        | 221        | 89,5             | 100         | 45,2                 | 49        | 22,2             |
| 2023        | 211        | 176        | 83,4             | 90          | 51,1                 | 46        | 26,1             |
| <b>2024</b> | <b>178</b> | <b>135</b> | <b>75,8</b>      | <b>83</b>   | <b>61,5</b>          | <b>43</b> | <b>31,9</b>      |

**TABLEAU 2 – Répartition des candidats selon le sujet choisi à l'écrit et principaux résultats**

**TABLEAU 3 – Résultats selon le sujet choisi à l'épreuve écrite**

**Tableau 3A : 2021**

| Synthèse              | Présents   | Admissibles | Taux d'admissibilité | Admis     | Taux d'admission |
|-----------------------|------------|-------------|----------------------|-----------|------------------|
| Économique et sociale | <b>65</b>  | <b>27</b>   | 41,5 %               | <b>11</b> | 16,9 %           |
| Administrative        | <b>76</b>  | <b>28</b>   | 30,3 %               | <b>12</b> | 15,8 %           |
| Statistique           | <b>43</b>  | <b>17</b>   | 30,7 %               | <b>11</b> | 14,6 %           |
| <b>ENSEMBLE</b>       | <b>216</b> | <b>73</b>   | <b>33,8 %</b>        | <b>32</b> | <b>15,7 %</b>    |

**Tableau 3B : concours 2022**

| Synthèse              | Présents   | Admissibles | Taux d'admissibilité | Admis     | Taux d'admission |
|-----------------------|------------|-------------|----------------------|-----------|------------------|
| Économique et sociale | <b>85</b>  | <b>39</b>   | 45,9%                | <b>20</b> | 23,5%            |
| Administrative        | <b>61</b>  | <b>28</b>   | 45,9%                | <b>11</b> | 18,0%            |
| Statistique           | <b>75</b>  | <b>33</b>   | 44,0%                | <b>18</b> | 24,0%            |
| <b>ENSEMBLE</b>       | <b>216</b> | <b>100</b>  | <b>45,2%</b>         | <b>49</b> | <b>22,2%</b>     |



**Tableau 3C : concours 2023**

| <b>Synthèse</b>       | <b>Présents</b> | <b>Admissibles</b> | <b>Taux d'admissibilité</b> | <b>Admis</b> | <b>Taux d'admission</b> |
|-----------------------|-----------------|--------------------|-----------------------------|--------------|-------------------------|
| Économique et sociale | <b>75</b>       | <b>48</b>          | 64,0 %                      | <b>26</b>    | 34,70 %                 |
| Administrative        | <b>34</b>       | <b>15</b>          | 44,1 %                      | <b>6</b>     | 17,60 %                 |
| Statistique           | <b>58</b>       | <b>27</b>          | 46,6 %                      | <b>14</b>    | 24,10 %                 |
| <b>ENSEMBLE</b>       | <b>167(*)</b>   | <b>90</b>          | <b>51,1 %</b>               | <b>46</b>    | <b>26,10 %</b>          |

(\*) 8 copies blanches et 1 copie non remise

**Tableau 3D : concours 2024**

| <b>Synthèse</b>       | <b>Présents</b> | <b>Admissibles</b> | <b>Taux d'admissibilité</b> | <b>Admis</b> | <b>Taux d'admission</b> |
|-----------------------|-----------------|--------------------|-----------------------------|--------------|-------------------------|
| Économique et sociale | <b>35</b>       | <b>23</b>          | 65,7 %                      | <b>14</b>    | 40,0 %                  |
| Administrative        | <b>54</b>       | <b>34</b>          | 63,0 %                      | <b>15</b>    | 27,8 %                  |
| Statistique           | <b>46</b>       | <b>26</b>          | 56,5 %                      | <b>14</b>    | 30,4 %                  |
| <b>ENSEMBLE</b>       | <b>135</b>      | <b>83</b>          | <b>61,5 %</b>               | <b>43</b>    | <b>31,9 %</b>           |



## Tableaux 4 : Statistiques par âge-sexe au concours de 2024

Tableau 4a : Nombre de candidats admis à concourir par tranche d'âge

| Âge          | Candidats  | Hommes    | Femmes    |
|--------------|------------|-----------|-----------|
| 30-39        | 22         | 11        | 11        |
| 40-49        | 58         | 29        | 29        |
| 50-59        | 49         | 21        | 28        |
| 60 et plus   | 6          | 0         | 6         |
| <b>TOTAL</b> | <b>135</b> | <b>61</b> | <b>74</b> |

Tableau 4b : Nombre de candidats admissibles par tranche d'âge

| Âge          | Candidats | Hommes    | Femmes    |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| 30-39        | 17        | 10        | 7         |
| 40-49        | 35        | 16        | 19        |
| 50-59        | 29        | 16        | 13        |
| 60 et plus   | 2         |           | 2         |
| <b>TOTAL</b> | <b>83</b> | <b>42</b> | <b>41</b> |

Tableau 4c : Nombre de candidats admis par tranche d'âge

| Âge          | Candidats | Hommes    | Femmes    |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| 30-39        | 12        | 7         | 5         |
| 40-49        | 18        | 7         | 11        |
| 50-59        | 12        | 5         | 7         |
| 60 et plus   | 1         |           | 1         |
| <b>TOTAL</b> | <b>43</b> | <b>19</b> | <b>24</b> |



## Tableaux 5 : Répartition des notes aux épreuves écrites et orales

Tableau 5a : concours 2021

|                              | Économique et sociale | Administrative | Statistique | Oral |
|------------------------------|-----------------------|----------------|-------------|------|
| Meilleure note               | 15,4                  | 15,8           | 17,0        | 19,5 |
| Note minimale non nulle      | 5,5                   | 3,9            | 3,6         | 8,0  |
| Moyenne des notes non nulles | 10,7                  | 10,2           | 10,4        | 14,6 |

Tableau 5b : concours 2022

|                              | Économique et sociale | Administrative | Statistique | Oral |
|------------------------------|-----------------------|----------------|-------------|------|
| Meilleure note               | 17,4                  | 17,0           | 19,0        | 19,1 |
| Note minimale non nulle      | 2,1                   | 3,5            | 2,8         | 8,0  |
| Moyenne des notes non nulles | 10,6                  | 10,1           | 10,3        | 13,7 |

Tableau 5c : concours 2023

|                              | Économique et sociale | Administrative | Statistique | Oral |
|------------------------------|-----------------------|----------------|-------------|------|
| Meilleure note               | 16,4                  | 15,2           | 17,6        | 17,6 |
| Note minimale non nulle      | 3,5                   | 2,5            | 5,7         | 8    |
| Moyenne des notes non nulles | 11,2                  | 10             | 10,9        | 13,6 |

Tableau 5d : concours 2024

|                              | Économique et sociale | Administrative | Statistique | Oral |
|------------------------------|-----------------------|----------------|-------------|------|
| Meilleure note               | 15                    | 16,8           | 15,5        | 19,2 |
| Note minimale non nulle      | 4,3                   | 3,5            | 5,7         | 10,0 |
| Moyenne des notes non nulles | 9,8                   | 10,4           | 10,4        | 14,6 |



## ANNEXE 2 : Arrêté fixant la composition du jury

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de la  
souveraineté industrielle et numérique

#### Arrêté du 28 juin 2024 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques ouvert au titre de l'année 2024

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-1719 du 30 décembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1997 fixant les conditions d'organisation des concours de recrutement de l'Institut national de la statistique et des études économiques et des concours d'admission d'élèves titulaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information et à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2014 fixant la nature et le programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

**Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques ouvert au titre de l'année 2024 est composé comme suit :

#### Président :

Monsieur Christophe BARRET Administrateur de l'Insee

#### Membres de jury :

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Madame BLAISE Céline      | Attachée statisticien de l'Insee           |
| Monsieur BRETTEL Antonin  | Attaché statisticien principal de l'Insee  |
| Monsieur DEBAILLEUL David | Attaché statisticien de l'Insee            |
| Monsieur DECRULLE Dylan   | Attaché statisticien de l'Insee            |
| Monsieur DELABRE Julien   | Attaché statisticien principal de l'Insee  |
| Madame ESPAZE Sandra      | Attachée statisticien de l'Insee           |
| Madame JESS Noémie        | Attachée statisticien principal de l'Insee |
| Madame KOUMARIANOS Heïdi  | Administratrice de l'Insee                 |
| Madame LEROUX Sabrina     | Attachée statisticien de l'Insee           |
| Monsieur LIENARD Jérémie  | Attaché statisticien principal de l'Insee  |
| Monsieur MAAZI Sofiane    | Attaché statisticien de l'Insee            |



|                            |  |
|----------------------------|--|
| Madame MAGISTRALI Béatrice | Attachée statisticien principal de l'Insee |
| Madame PELA Viviane        | Attachée statisticien principal de l'Insee |
| Monsieur PERRON Romain     | Attaché statisticien de l'Insee            |
| Madame ROMANI Maud         | Attachée statisticien de l'Insee           |
| Madame ROY Julie           | Attachée statisticien principal de l'Insee |
| Monsieur VIAIRON Vincent   | Attaché statisticien de l'Insee            |

**Article 2**

En cas d'empêchement du président du jury, la présidence sera assurée par Madame Heidi KOUMARIANOS.

**Article 3**

Monsieur Stéphane PAGNAT, chef de la section concours et examens, est chargé du secrétariat du jury ou, en son absence, Madame Nathalie MAURIN, gestionnaire du concours.

**Article 4**

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 juin 2024

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Signé : J.-L. TAVERNIER

